



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AVEYRON**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2025, 405 dossiers ont été déposés dans le département contre 415 en 2024, soit une baisse de 2,4 %. Cette évolution est à contre-courant de celle observée en Occitanie qui enregistre en effet sur l'année une hausse des dépôts de +10%. Au niveau national, la progression est relativement similaire à la région (+9.8%). Sur 2 ans, l'Aveyron enregistre néanmoins une hausse des dépôts de dossiers de 19.8%, qui reste malgré tout inférieure à l'Occitanie (+25 %) et au national (+21,7%) sur la même période.

Pour mémoire, le plus haut niveau avait été atteint en 2014 avec 570 dossiers déposés dans l'Aveyron. Sous l'effet de plusieurs lois visant à mieux encadrer l'octroi de financements (crédits consommation), les dépôts ont suivi une baisse régulière et continue jusqu'en 2022 : 546 en 2015, 513 en 2016, 489 en 2017, 412 en 2018, 401 en 2019, 295 en 2020, 348 en 2021 et 306 en 2022.

Les dépôts de dossiers en ligne accessibles aux personnes déposant seules mais aussi depuis fin 2024 aux co-dépôtsants représentent 23,7 % du total des dossiers de l'Aveyron contre 29,9 % pour la région Occitanie et 27,1 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Le taux de redépôt poursuit sa baisse et représente désormais 31,7% des dossiers (contre 32.7% en 2024 et 39.9 % en 2023). Ce taux de redépôt se situe légèrement au-dessus de celui constaté pour la région Occitanie (30,6%) mais en deçà de celui observé au niveau national (33,9%).

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers irrecevables est en légère augmentation à 10,8% des dossiers étudiés soit un taux quasiment identique à celui de la région Occitanie (11,1%) et supérieur à celui de la Métropole (7,7%). Ce taux s'explique principalement par l'application de la loi API.

La part des dossiers avec une capacité négative représente 39,6% des dossiers orientés (contre 37,9% en 2024), ce qui reste inférieur à la région (43,3%) et la métropole (43,8%).

De même, la part de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire s'établit à 35,3% (contre 36,7% en 2024) soit un niveau moindre que la région (39.1%) ou la France métropolitaine (38.7%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

371 dossiers ont été traités en 2025 contre 378 en 2024

Les dossiers traités se répartissent comme suit :

- 30,5 % de mesures de rétablissement personnel sans LJ vs 36 % en 2024
- 44,2 % de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement vs 40,2% en 2024
- 8,6 % de plans conventionnels de redressement définitifs vs 9,5 % en 2024
- 10,8 % de dossiers irrecevables vs 9,8 % en 2024
- 5,9 % de dossiers clôturés vs 4,5 % en 2024

En Aveyron, le volume d'effacement des dettes représente de 22,2 % de l'endettement total, soit un niveau comparable à la région (23,6%) et à la métropole (23,6%).

Mesures pérennes (régulant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La part des mesures pérennes (rétablissement personnel, plans conventionnels et mesures imposées) réglant définitivement la situation de surendettement s'établit à 82,5% vs 84,9% en 2024. Ce chiffre est assez comparable à celui de la région Occitanie (83,8%) et de la Métropole (84%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	La réunion annuelle avec les juges et les greffiers des tribunaux judiciaires de Rodez et de Millau s'est tenue le 13/05/2025
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Réunion avec les équipes de la DDETSPP membres de la CCAPEX. + Contacts réguliers par téléphone concernant plus spécifiquement les dossiers.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	10 réunions 130 personnes	Formation des travailleurs sociaux et des assistants budgétaires des PCB Surendettement, fichiers, droit au compte, micro-crédit, usurpation d'identité, assurances, compte bancaire, arnaques
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Absence de représentant départemental	Participation des salariés des CCAS à des webinaires régionaux thématiques ou à des formations de travailleurs sociaux en présentiel
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	4 réunions 19 participants	Rencontre annuelle avec les représentants des Espaces de conciliation bancaire du Conseil départemental Participation d'associations de consommateurs aux Conseils départementaux d'inclusion financière
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions 9 participants	Des représentants des banques participent aux Conseils départementaux de l'Inclusion financière
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	16 réunions 107 adultes et jeunes + 494 jeunes dans le cadre du SNU	Interventions auprès des Missions Locales, AFPA, Ecole 2 ^e chance, SNU, CFA, enseignants, ESAT et jeunes Actions préventives avec l'UDAF pour la Semaine de l'argent et sensibilisation aux arnaques financières avec l'Association des Familles Laïques Sujets de finances personnelles : gestion du budget, compte bancaire, droit au compte, moyens de paiement, crédit, assurances, arnaques financières

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, le nombre de dossiers déclarés irrecevables par la commission au motif de leur inéligibilité à la procédure a crû de manière significative depuis 2022 (10.8 % de dossiers irrecevables en 2025). Ces dossiers sont portés à l'examen de la commission alors que celle-ci n'a aucune marge d'appréciation (irrecevabilité systématique), ce qui alourdit les ordres du jour.

La recommandation d'un accompagnement social ou budgétaire a ses limites : pas toujours mis en place.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Délais de fichage particulièrement importants dans le cas des PRP avec LJ.

Difficultés concernant le traitement des LOA : les courriers adressés aux débiteurs ne précisent pas que le loyer des LOA doit continuer à être honoré durant l'instruction du dossier, ce qui entraîne parfois des demandes de restitution du véhicule suite à des impayés post recevabilité. Le traitement des LOA peut également être source d'iniquités soit entre les créanciers (lorsque les conditions contractuelles sont maintenues afin de pouvoir conserver le véhicule) soit entre les débiteurs dont le traitement ne sera pas le même selon que l'achat du véhicule ait été réalisé avec un crédit classique ou en LOA.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

De nombreux débiteurs sont confrontés à des problématiques de mise en application de leur plan ou mesure de surendettement en raison de difficultés à joindre les créanciers. Le besoin d'accéder plus facilement aux coordonnées des créanciers a été exprimé par les débiteurs.

Ces difficultés sont d'autant plus prégnantes lorsque les créances sont cédées à des organismes de recouvrement.

Difficultés parfois à respecter les effacements en fin de plan par certains créanciers qui reprennent les poursuites envers les débiteurs.

Fait à Rodez, le 27 février 2026

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD
Préfète de l'Aveyron
Présidente de la Commission

Nicolas BENISSAN
Directeur Départemental de la Banque de
France de l'Aveyron
Secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2024	2025	Variation en % 2025/2024
Dossiers déposés	415	405	-2,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	32,7%	31,7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,7%	5,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	342	346	1,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12,0%	9,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	37	40	8,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,7%	35,0%	
Dossiers orientés par la commission	346	351	1,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	37,9%	39,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,7%	35,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,3%	64,4%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	378	371	-1,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,5%	5,9%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,8%	10,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,0%	30,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E) :	9,5%	8,6%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,0%	4,0%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,5%	4,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G) :	40,2%	44,2%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	31,7%	34,2%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel (réglant la situation de surendettement)	16,9%	16,4%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,5%	10,0%	
Proportion de solutions pérenne (en % des mesures valant solution – hors irrecevable et clôtures sans solution)	84,9%	82,5%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	1	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	0	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	AVEYRON	OCCITANIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	10,8%	11,1%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	30,5%	33,4%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,6%	7,2%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,2%	40,8%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	82,5%	84,0%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Aveyron

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	7 804	249	1 086	72,3%	81,4%	15 422	3,0
dont dettes immobilières	2 099	28	48	19,4%	9,2%	60 074	1,0
dont dettes à la consommation	5 534	224	870	51,3%	73,2%	14 165	3,0
dont autres dettes financières	171	133	168	1,6%	43,5%	812	1,0
Dettes de charges courantes	1 091	223	800	10,1%	72,9%	3 048	3,0
Autres dettes	1 902	185	395	17,6%	60,5%	1 494	1,0
Endettement global	10 797	306	2 281	100,0%	100,0%	17 993	6,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Occitanie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	308 729	8 197	40 030	74,1%	82,6%	16 458	4,0
dont dettes immobilières	112 271	933	1 454	27,0%	9,4%	98 709	1,0
dont dettes à la consommation	188 896	7 544	32 687	45,3%	76,1%	15 238	3,0
dont autres dettes financières	7 562	4 711	5 889	1,8%	47,5%	832	1,0
Dettes de charges courantes	43 916	7 192	22 716	10,5%	72,5%	3 394	2,0
Autres dettes	63 906	5 540	13 414	15,3%	55,9%	1 858	2,0
Endettement global	416 551	9 918	76 160	100,0%	100,0%	19 333	7,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

National

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.

